

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 05 mars 2019

Convocation du 26/02/2019

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 07/03/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 05 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Armelle PONCET

**Présents** : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Dominique GIRARD, Mireille FOURMOND, Christophe GAIGNON, Loïc LAFOURCADE, Armelle PONCET, Jean-Baptiste ROTTIER, Roger FRESNEAU.

**Absents** : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Thierry MARCHAU.

**Bon pour pouvoir** :

**DCM 2019-12**

**Demande de subvention « Amende de police » auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Maine-et-Loire.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention est susceptible d'être accordée par le conseil départemental au titre « d'Amende de police » pour l'amélioration de la sécurité routière à l'entrée Nord de l'agglomération sur la RD85

Il précise qu'avec la réalisation prochaine d'un projet de halte et de gîte équestre en entrée Nord d'agglomération, nous serons encore plus soucieux de l'insécurité routière régnant dans ce secteur avec un accroissement certain du nombre de traversées piétonnes entre cette future activité et la salle des fêtes situées juste en face.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** délibère et décide à l'unanimité des membres présents de solliciter l'attribution d'une subvention au titre « amende de police ».

**DECIDE** d'inscrire à ce programme les opérations suivantes :

- **Année 2019** : aménagement de trottoirs côté halte équestre et côté salle des fêtes pour un montant de 11 000.00 € TTC.

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents,

- de déposer une demande de subvention au Conseil Départemental de Maine-et-Loire.  
- sollicite une subvention d'amende de police au taux maximum.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 06/03/2019  
**Le Maire,**  
**F. STEPHAN**

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 07/03/2019  
Et de la publication 07/03/2019

